

Les Arts en Balade

Résidences en balade 2022

Ancien pressing

(Clermont-Ferrand, quartier des Carmes)

Les Arts en Balade
Résidences en Balade 2022
Ancien Pressing (Clermont-Ferrand)

Pour la troisième année consécutive, et tout en continuant à permettre à des artistes locaux d'exposer dans des espaces de leurs choix (ateliers, boutiques, espaces vides etc...), les Arts en Balade développent des formats de résidences d'environ un mois pour des artistes locaux, nationaux et internationaux dans des lieux atypiques ou emblématiques, cette année, 5 résidences auront lieu en même temps de avril à mai.
Les oeuvres originales produites seront montrées pendant le week-end des Arts en Balade (20, 21, 22 mai 2022).
Merci de lire attentivement le règlement de participation qui est un fichier pdf distinct.

Date limite de candidature : 7 mars 2022
Envoie du dossier à : coordinationartsenbalade@gmail.com
Le dossier de candidature doit contenir une note d'intention, un portfolio et un CV

Temps de résidence : 30 jours (du 20 avril au 20 mai 2022 + Arts en Balade + décrochage)
Cette résidence s'adresse aux artistes résidents dans le massif central et étant autonomes en terme de logement pendant le temps de la résidence.
Mise à disposition des clés pendant toute la durée de la résidence.
Indemnité : 1500€
Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnels, ayant un numéro SIRET.

Cette résidence est possible grâce à l'EPF Auvergne qui met à disposition des Arts en Balade cet ancien Pressing situé place des Carmes.

La résidence s'effectuera sur une période d'un mois, du 20 avril au 20 mai, pour que le travail soit terminé et montré lors du week-end de la 27ème édition des Arts en Balade qui aura lieu les 20, 21 et 22 mai 2022 à Clermont-Ferrand, si les conditions sanitaires le permettent.

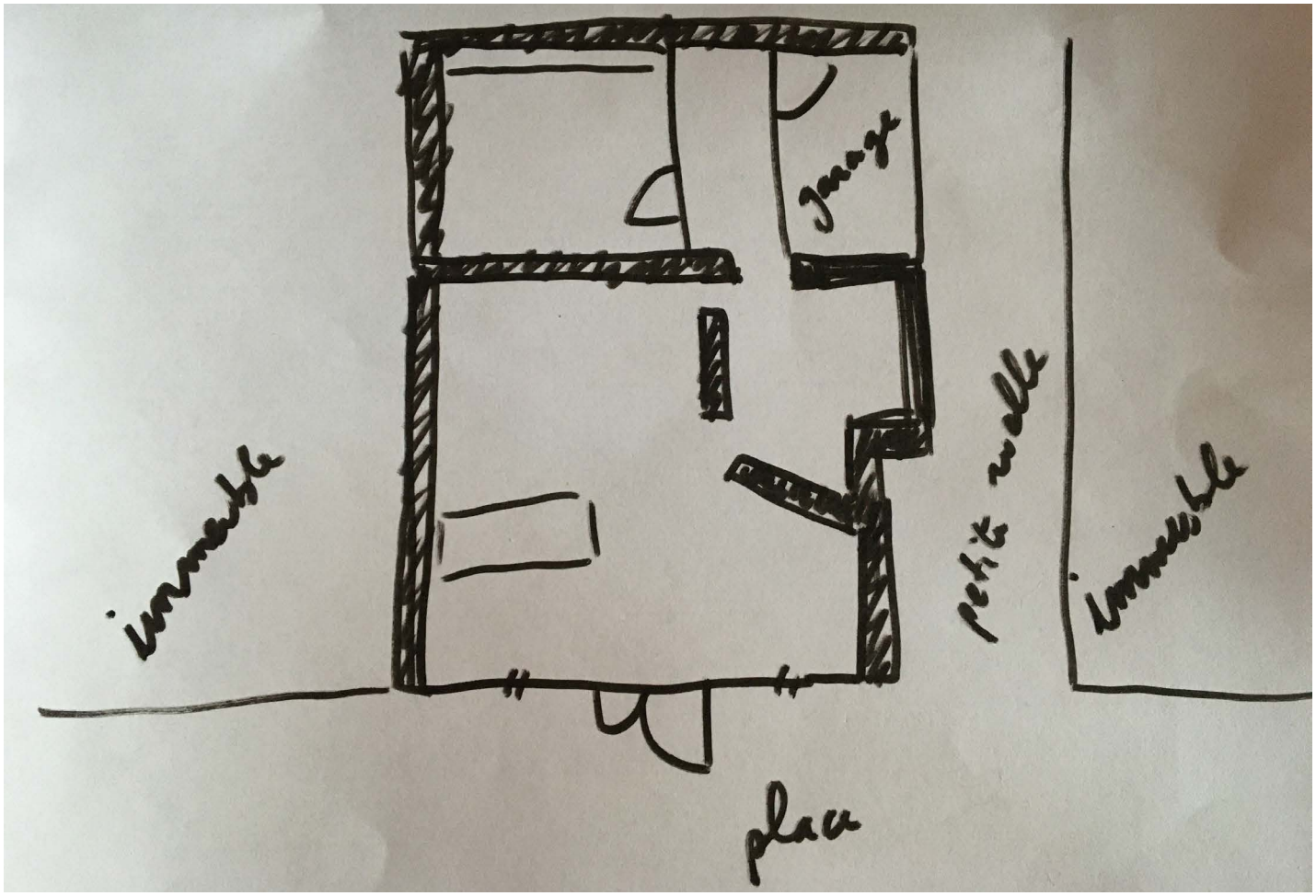
Ce format de résidence est mis en place pour permettre à des artistes de travailler dans et avec un espace atypique sur une longue durée. Le travail doit être produit pour l'espace, ce dernier le nourrissant, spécialement pour cette résidence qui se passe dans un ancien pressing d'une cinquantaine de mètres carrés où le comptoir d'accueil est encore en place est pourra être utilisé mais ne pourra pas être dégradé de même que l'enseigne extérieure. Les autres pièces sont vides.

Il est demandé aux artistes postulants pour cet espace de nous fournir une note d'intention sur la résidence qu'ils souhaitent effectuer. Nous ne voulons pas connaître exactement ce que vous allez faire mais nous devons comprendre pourquoi travailler dans cet espace pendant 30 jours a du sens pour vous et votre pratique artistique.

La note d'intention peut être sous la forme de texte, dessins, photos, vidéos, reproductions de peintures, sculptures...la forme vous est laissée libre. Elle doit s'accompagner d'un portfolio d'une dizaine de pages pour que le jury comprenne le travail de l'artiste ainsi qu'un CV récapitulant le parcours de l'artiste, sa formation, ses expositions, résidences etc.

L'artiste en résidence aura accès dans l'intégralité du local au rez-de-chaussé composé d'une grande pièce principale, de deux autres petites pièces et d'un garage accessible depuis l'intérieur. Le comptoir d'accueil est encore en place et pourra être utilisé. Une visite sera faite en amont de la résidence avec l'artiste choisi·e.

L'électricité ainsi que l'eau courante seront remises en fonctionnement. Le local devra être rendu dans l'état dans lequel il a été mis à disposition.



plan approximatif de l'espace et pièce principale.





fond de la pièce principale et accès deuxième pièce





garage et dernière pièce

